Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF016 - CANALISATIONS EN FONTE POUR EVACUATION ET ASSAINISSEMENT

Président : *PROTON Antoine* - **STRACCHI**
Secrétaire : *TROUILHE Marie-Cécile* - **CSTB**

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège Fabricants / Titulaires / Sociétés de services Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	HAHANG Cyrile	ELECTROSTEEL	01/01/2024	MANCEAU Maxime	ELECTROSTEEL	01/01/2024
	CORDOBES Laurent	SAINT GOBAIN PAM	01/01/2024	ROCH Jean-Michel	SAINT GOBAIN PAM	01/01/2024
	AMBLARD Julien	DUKER Solutions GmbH	01/01/2024			
Collège Utilisateurs / Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	MACHARD Christophe	INTEGRAL ENVIRONNEMENT	01/01/2024			
	RIBAUDEAU Jean	SIAM	01/01/2024			
	PROTON Antoine	STRACCHI	01/01/2024			
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	TROUILHE Marie-Cécile	CSTB	01/01/2024			
	BOUVIER Sandrine	AFNOR CERTIFICATION	01/01/2024			

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.
(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative 8 approuvée le 26/03/2024

Par le responsable d'application
TROUILHE Marie-Cécile